

20 DEC. 2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2024-04-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 décembre 2024

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 69 Pouvoirs : 7  
Votants : 76 (dont 7 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES-COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Davy BELLARD (NEUF-EGLISE) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS-LES-FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT-QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Yoann BOYER-MASUREL (MENAT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES-BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Denis CHARBONNIER (ARTONNE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS-LES-FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Magalie LABIAULE (BLOT-L'EGLISE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET-BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF-LES-BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT-PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT-EN-COMBRILLE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE-CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents ayant donné procuration :

Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)  
Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx)  
Gilles BIGAY (Effiat) ayant donné procuration à Marc CARRIAS (Effiat)  
Sébastien BLANC (Loubeyrat) ayant donné procuration à Pierre EVRAIN (Loubeyrat)  
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille)  
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier)  
Gérard MASSON (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Davy BELLARD (Neuf-Eglise)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Mise à jour du tableau fixant les durées d'amortissement des immobilisations**

Le Président propose au Comité Syndical :

- De compléter le tableau définissant les durées d'amortissement des immobilisations réalisées par le Syndicat de Sioule et Morge, de la façon suivante (les modifications apparaissent en grisé) :

Budget	Biens	Durée d'amortissement
Principal « Eau »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Etudes non suivies de travaux	5 ans
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Véhicules de service	6 ans
	Engins de travaux publics, camions, véhicules et matériels de transport	8 ans
	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	8 ans
	Outillages, équipements et matériels classiques	10 ans
	Equipements garage et atelier	10 ans
	Panneaux photovoltaïques	20 ans
	Compteurs (dont équipements de télégestion et de programmation liés à la sectorisation)	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques, installations de traitement, pompes, appareils électromécaniques	15 ans
	Mobilier de bureau, mobilier atelier	15 ans
	Bâtiments durables	50 ans
	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, réservoirs	40 ans
Réseaux et canalisations d'eau potable	60 ans	
Annexe « Assainissement Non Collectif »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Subventions versées par le Syndicat de Sioule et Morge (programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif)	1 an
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Véhicules de service	6 ans
	Outillages, équipements et matériels classiques	10 ans
Annexe « Assainissement collectif »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Véhicules de service	6 ans
	Engins de travaux publics, camions, véhicules et matériels de transport	8 ans
	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	8 ans
	Outillages, équipements et matériels classiques	10 ans
	Diagnostiques d'assainissement collectif	10 ans
	Stations d'épuration	40 ans
Réseaux d'assainissement	60 ns	

De plus, dans le cas d'un transfert de compétence eau ou assainissement entraînant le transfert de biens de la part de communes ou intercommunalités, il est proposé que le Syndicat de Sioule et Morge amortisse les biens mis à disposition conformément à ses propres durées d'amortissement définies dans le tableau ci-dessus.

Les subventions transférables seraient amorties selon la même durée que le bien auquel elles se rattachent, y compris dans le cas de subventions mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence eau ou assainissement.

*Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 5 décembre 2024.*

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les durées d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus pour les immobilisations réalisées par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge,
- **DECIDE** que dans le cas d'un transfert de compétence eau ou assainissement entraînant le transfert de biens de la part de communes ou intercommunalités, le Syndicat de Sioule et Morge amortira les biens mis à disposition conformément à ses propres durées d'amortissement définies dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDE** que les subventions transférables seront amorties selon la même durée que le bien auquel elles se rattachent, y compris dans le cas de subventions mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence eau ou assainissement.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
le 14 décembre 2024

Le Président,  
Luc CAILLOUX

